



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

POSITIONNEMENT DU RÉSEAU DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

AMORCE DU PROCESSUS DE CONSULTATION POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI SUR L'ENCADREMENT DU CANNABIS

Montréal le 13 septembre 2017 – Suite à l'amorce du processus de consultation et d'échanges qui mènera au dépôt d'un projet de loi-cadre sur l'encadrement du cannabis à l'automne 2017, **le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)** souhaite réitérer l'importance de bien définir l'encadrement de la production et de la vente de cannabis à des fins récréatives sur l'ensemble du territoire québécois.

Le RQVVS recommande en premier lieu que la vente soit réalisée par un système de monopole d'achat et de distribution publique. Il recommande également de ne pas autoriser la vente de produits issus de la culture du cannabis dans un rayon de 500 mètres autour des zones fréquentées par les enfants, soit les écoles primaires et secondaires, les garderies, les parcs et les centres communautaires.

« Le RQVVS, en tant qu'intervenant privilégié dans le monde municipal québécois, croit qu'il est essentiel que les gouvernements locaux soient consultés et informés tout au long du processus entourant la mise en œuvre de cette nouvelle loi cadre. Nous souhaitons aussi réaffirmer l'importance de la juridiction municipale et le respect de ses compétences en matière de santé et de sécurité publique. », a déclaré monsieur Denis Lapointe, président du conseil d'administration du RQVVS et maire de Salaberry-de-Valleyfield

Ainsi, chaque municipalité devrait pouvoir déterminer ses règlements de zonage en fonction de l'évaluation de l'impact de cette production sur la santé et la sécurité publique, selon la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme. Au sujet de la consommation de cannabis, le RQVVS recommande de suivre les mêmes règles que le tabac et l'alcool, tout en ayant la perspective d'être plus restrictif dans certaines zones, par exemple à proximité des écoles.

Le RQVVS souhaite également qu'un comité permanent soit créé pour évaluer toutes les problématiques et conséquences entourant l'encadrement du cannabis au Québec, comité sur lequel siègeraient des représentants municipaux, de la santé et en provenance d'organisations communautaires qui œuvrent dans des connexes aux champs d'applications concernés.

Le RQVVS a pour mission de rassembler et de soutenir les municipalités dans le développement de milieux de vie favorables au bien-être et à la santé de la population.

Source : Réseau québécois de Villes et Villages en santé

Renseignements :

Ève Cardinal
Chargée de communication
Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)
514 687-7907, poste 224
eve.cardinal@rqvvs.qc.ca